

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets: Régulariser l'implantation projetée d'un bâtiment accessoire (remise) à 1 mètre de la ligne avant alors que l'article 7.6 du règlement de zonage numéro 2006-350 prescrit un alignement minimum de 7.6 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de S.I.A.L. Ltée, locataire, M. Bertrand Harvey sise au 20, chemin de l'Étang à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 4 719 127 et 4 719 128.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 13 septembre 2018.



Dany Dallaire, directeur général